



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE,
PREFECTURE DE PARIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Ligne 16 : « Noisy-Champs » (gare non incluse) <> « Saint-Denis Pleyel » (ligne rouge)

Ligne 17 : « Le Bourget RER » <> « Saint-Denis Pleyel » (ligne rouge)

Ligne 14 : « Mairie de Saint-Ouen » (gare non incluse) <> « Saint-Denis Pleyel » (ligne bleue)

du Réseau de Transport public du Grand Paris

du lundi 13 octobre au lundi 24 novembre 2014 inclus

En exécution de l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, en date du 11 septembre 2014, et en application des dispositions du code de l'environnement, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de liaison en métro automatique entre « Noisy-Champs » (gare non incluse) et « Saint-Denis Pleyel », d'une part, et entre « Mairie de Saint-Ouen » (gare non incluse) et « Saint-Denis Pleyel » d'autre part, dans le cadre du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris. Le projet porte sur une partie des lignes 14 (bleue), 16 (rouge) et 17 (rouge), le tronçon reliant les gares « Saint-Denis Pleyel » et « Le Bourget RER » étant commun aux lignes 16 et 17.

Cette enquête publique est préalable à l'obtention de la déclaration d'utilité publique du projet qui sera prise par décret en Conseil d'Etat. Cette déclaration d'utilité publique emporte mise en compatibilité de documents d'urbanisme.

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concerne 16 communes : Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Drancy, Gournay-sur-Marne, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Livry-Gargan, Montfermeil, Noisy-le-Grand, Saint-Denis, Saint-Ouen et Sevran, dans le département de Seine-Saint-Denis et les communes de Champs-sur-Marne et Chelles, dans le département de Seine-et-Marne.

L'enquête publique portant sur la mise en compatibilité de documents d'urbanisme concerne 14 communes : Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Gournay-sur-Marne, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Livry-Gargan, Montfermeil, Saint-Denis, Saint-Ouen et Sevran, dans le département de Seine-Saint-Denis et les communes de Champs-sur-Marne et Chelles, dans le département de Seine-et-Marne.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité de documents d'urbanisme et les registres seront déposés dans les lieux d'enquête pendant 43 jours consécutifs,

du lundi 13 octobre au lundi 24 novembre 2014 inclus.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance de ces dossiers dans les préfectures et mairies, ci-après, aux jours et heures d'ouverture habituelle au public et consigner ses observations et contre-propositions sur les registres :

DÉPARTEMENT DE PARIS :

- à la **préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, siège de l'enquête**, direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) – unité territoriale de Paris – service utilité publique et équilibres territoriaux, située 5 rue Leblanc dans le 15^{ème} arrondissement de Paris (les heures de consultation seront les suivantes : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS :

- à la **préfecture de Seine-Saint-Denis** direction du développement local et des collectivités locales - bureau de l'urbanisme et des affaires foncières – bâtiment Malraux – 1 esplanade Jean Moulin 93000 Bobigny ;
- à la **mairie d'Aubervilliers** Hôtel de Ville - 2 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers ;
- à la **mairie d'Aulnay-sous-Bois** Centre Administratif - 16 boulevard Félix Faure 93600 Aulnay-sous-Bois ;
- à la **mairie de Clichy-sous-Bois** Hôtel de Ville - place du 11 Novembre 1918 93390 Clichy-sous-Bois ;
- à la **mairie de Drancy** Hôtel de Ville - place de l'Hôtel de Ville 93700 Drancy
- à la **mairie de Gournay-sur-Marne** Hôtel de Ville - avenue du Maréchal Foch 93460 Gournay-sur-Marne ;
- à la **mairie de La Courneuve** Hôtel de Ville - avenue de la République 93120 La Courneuve ;
- à la **mairie du Blanc-Mesnil** Hôtel de Ville - 1 place Gabriel Péri 93150 Le Blanc-Mesnil ;

- à la mairie du Bourget

Hôtel de Ville - 65 avenue de la Division Leclerc 93350 Le Bourget ;

- à la mairie de Livry-Gargan

Hôtel de Ville - 5 place François Mitterrand 93190 Livry-Gargan ;

- à la mairie de Montfermeil

Hôtel de Ville - 7/11 place Jean Mermoz 93370 Montfermeil ;

- à la mairie de Noisy-le-Grand

Hôtel de Ville - place de la Libération 93160 Noisy-le-Grand ;

- à la mairie de Saint-Denis

Centre Administratif - 2 place du Caquet 93200 Saint-Denis ;

- à la mairie de Saint-Ouen

Centre Administratif - 6 place de la République 93400 Saint-Ouen ;

- à la mairie de Sevran

Pôle urbain - 1 rue Henri Becquerel 93270 Sevran.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE :

- à la préfecture de Seine-et-Marne

direction de la coordination des services de l'Etat -pôle de pilotage des procédures d'utilité publique (bâtiment B) – 12 rue des Saints-Pères - 77000 Melun

- à la mairie de Champs-sur-Marne

Hôtel de Ville - rue de la Mairie 77420 Champs-sur-Marne ;

- à la mairie de Chelles

Hôtel de Ville - parc du Souvenir Emile Bouchard 77500 Chelles.

Le dossier d'enquête comporte, notamment, une étude d'impact ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement. Cet avis est annexé au dossier d'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris – direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) – unité territoriale de Paris – service utilité publique et équilibres territoriaux – situé 5 rue Leblanc 75015 Paris.

Des observations pourront être adressées, par écrit, à l'attention de M. le président de la commission d'enquête publique lignes 14, 16 et 17, au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public via le lien internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'adresse suivante : <http://www.ile-de-france.gouv.fr/enquetepubliquelignes14-16-17> au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête publique.

Cette enquête publique est conduite par une commission d'enquête ainsi constituée :

Président : M. Marcel LINET, ingénieur général des Ponts-et-Chaussées (E.R) – **Membres :** M. Michel LAGUT, directeur de Cabinet de la SNCF (E.R), M. Alain CHARLIAC, attaché de direction à EDF (E.R), Mme Annie LEFEUVRE, juriste (E.R) et Mme Anne ROBERT-CHARY, juriste spécialisée en droit d'urbanisme et de la construction. **Membres suppléants :** M. Pierre PONTUS, ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Paris (E.R) et M. Michel GAUTHIER, cadre de la fonction publique territoriale (E.R).

En cas d'empêchement de M. Marcel LINET, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Michel LAGUT, membre titulaire de la commission.

Pendant la durée de l'enquête, soit **du lundi 13 octobre au lundi 24 novembre 2014 inclus**, des permanences seront organisées dans les mairies, aux dates et heures indiquées ci-dessous.

Un membre de la commission d'enquête recevra en personne le public, qui pourra émettre des observations, par écrit ou par oral, sur le dossier d'enquête :

DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS :

- à la mairie de Clichy-sous-Bois :

lundi 13 octobre 2014 de 9h à 12h
vendredi 7 novembre 2014 de 14h à 17h
samedi 22 novembre 2014 de 9h à 12h

- à la mairie de La Courneuve :

lundi 13 octobre 2014 de 9h à 12h
mercredi 12 novembre 2014 de 14h à 17h
lundi 24 novembre 2014 de 9h à 12h

- à la mairie du Blanc-Mesnil :

lundi 13 octobre 2014 de 8h45 à 11h45
jeudi 6 novembre 2014 de 14h à 17h
vendredi 21 novembre 2014 de 8h45 à 11h45

- à la mairie de Noisy-le-Grand :

lundi 13 octobre 2014 de 9h à 12h
vendredi 7 novembre 2014 de 15h à 18h
samedi 22 novembre 2014 de 9h à 12h

- à la mairie de Saint-Denis :

lundi 13 octobre 2014 de 14h à 17h
vendredi 14 novembre 2014 de 9h à 12h
samedi 22 novembre 2014 de 9h à 12h

- à la mairie d'Aulnay-sous-Bois :

mardi 14 octobre 2014 de 9h à 12h
samedi 15 novembre 2014 de 9h à 12h
lundi 24 novembre 2014 de 14h30 à 17h30

- à la mairie de Montfermeil :

mardi 14 octobre 2014 de 14h à 17h
mercredi 5 novembre 2014 de 9h à 12h
lundi 24 novembre 2014 de 9h à 12h

- à la mairie d'Aubervilliers :

mercredi 15 octobre 2014 de 9h à 12h
mardi 18 novembre 2014 de 14h à 17h
vendredi 21 novembre 2014 de 9h à 12h

- à la mairie de Drancy :

mercredi 15 octobre 2014 de 14h à 17h
jeudi 6 novembre 2014 de 9h à 12h
samedi 22 novembre 2014 de 9h à 12h

- à la mairie de Gournay-sur-Marne :

mercredi 15 octobre 2014 de 9h à 12h
vendredi 14 novembre 2014 de 14h à 17h
lundi 24 novembre 2014 de 9h à 12h

- à la mairie de Livry-Gargan :

mercredi 15 octobre 2014 de 9h à 12h
samedi 8 novembre 2014 de 9h à 12h
lundi 24 novembre 2014 de 14h30 à 17h30

- à la mairie de Sevran :

mercredi 15 octobre 2014 de 14h30 à 17h30
vendredi 7 novembre 2014 de 9h à 12h
vendredi 21 novembre 2014 de 14h30 à 17h30

- à la mairie du Bourget :

jeudi 16 octobre 2014 de 8h45 à 11h45
mercredi 12 novembre 2014 de 14h à 17h
lundi 24 novembre 2014 de 8h45 à 11h45

- à la mairie de Saint-Ouen :

jeudi 16 octobre 2014 de 15h à 18h
samedi 15 novembre 2014 de 9h à 12h
lundi 24 novembre 2014 de 15h à 18h

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE :

- à la mairie de Champs-sur-Marne :

mardi 14 octobre 2014 de 9h à 12h
samedi 15 novembre 2014 de 9h à 12h
vendredi 21 novembre 2014 de 9h à 12h

- à la mairie de Chelles :

jeudi 16 octobre 2014 de 14h à 17h
mercredi 5 novembre 2014 de 9h à 12h
lundi 24 novembre 2014 de 14h30 à 17h30

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Le président de la commission d'enquête transmettra ensuite le dossier de l'enquête publique et les registres accompagnés du rapport et des conclusions motivées au préfet de la région Ile-de-France et, simultanément, une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Paris, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance, en préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, en préfectures de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne et dans les mairies des communes où s'est déroulée l'enquête, du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

De même, ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris www.ile-de-france.gouv.fr

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par la Société du Grand Paris (SGP).

Pendant la durée de l'enquête publique, les demandes d'information pourront être adressées à : Mme BOUKHELOUA - direction juridique – Société du Grand Paris – immeuble « Le Cézanne » - 30 avenue des Fruitières 93200 Saint-Denis.

En outre, **quatre réunions d'information et d'échanges avec le public** seront organisées dans les lieux, aux dates et horaires indiqués dans le tableau suivant :

Commune	Lieu	Adresse	Date	Heure
La Courneuve (93)	Salle des Fêtes de la Mairie	Avenue de la République	04/11/14	20 H
Noisy-le-Grand (93)	Espace Michel Simon	36 rue de la République	13/11/14	20 H
Chelles (77)	Centre Culturel	Place des Martyrs de Châteaubriant	18/11/14	20 H
Sevran (93)	Salle des Fêtes	9 rue Gabriel Péri	20/11/14	20 H